

29^{ÈME} RALLYE DE METTET



17 ET 18 OCTOBRE 2026

3 BOUCLES
DE 4
SPÉCIALES
100 %
ASPHALTE

On ne t'oublie pas
DIDIER



ES 1
METTET

ES 2
SAINT-AUBIN
NEW !!!

ES 3
GRAUX

ES 4
DENÉE



CENTRE DE L'ÉPREUVE :
PARKING DU CIRCUIT DE METTET



1^{ER} DÉPART À 08H30



INFOS & ACTUS
Page FB
Namur-Racing-Club



sportpulses.live
Code : **METTET2026**





EPREUVE : 29^{ème} RALLYE DE METTET
VISA ASAF N° : 022
DATE : 17 ET 18 OCTOBRE 2026
ORGANISATEUR : NAMUR RACING CLUB ASBL
N° D'ENTREPRISE : 447.410.520

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

TOUR ANCIEN CIRCUIT DE METTET – RUE ST DONAT – 5640 METTET



REGLEMENT PARTICULIER

De manière générale et sauf exception reprise dans le présent règlement particulier, les derniers règlements en date de l'ASAF sont d'application, à savoir :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

I. TIMING GENERAL

04/09/2026		Début des engagements via la plate- forme "engagement" de l'ASAF, uniquement. (Voir Art. 3.3.9 du RSG)
09/10/2026	12h00	Clôture des inscriptions à droits simples (8 jours avant l'épreuve – J*-9)
13/10/2026	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés de 20% (au plus tard, le jour J*-5)
15/10/2026	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés de 30% (au plus tard, le jour J*-3)
13/10/2026	19h00	Attribution des numéros
	19h30	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux : Facebook : Namur-Racing-club Sportpulses.live : code : METTET2026
17/10/2026	09h00	Ouverture du secrétariat de l'épreuve tutélaire Les instructions pour le retrait des documents (roadbook concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, seront envoyées par mail à chaque équipage. (<u>Au plus tard, le jour J*-3</u>)
	09h00 13h00	Distribution du roadbook et début des reconnaissances Ouverture des VT. Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux (<u>au plus tard, le jour J*-3</u>)
	15H00	Clôture de la distribution du Roadbook
	17h30	Fermeture du secrétariat
	19h00	Clôture des VT
	19h00	Fin absolue des reconnaissances
18/10/2026	06h30	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	07h00	Fermeture des VT complémentaires
	07h30	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	07h30	Officialisation de la liste des voitures et équipages qualifiés à prendre le départ. (<u>Au plus tôt, 30 minutes après l'heure d'affichage officieux</u>)
	07h30	Heure d'entrée au parc de départ de la première voiture



TIMING DETAILLE



RALLYE DE METTET 2026

Dimanche 18 octobre 2026

Matricule		SCORER	Classement	Temps de tour	Temps de tour	Moyenne	Temps Max	Temps de tour	Temps de tour	
Nombre de voitures départ boucle 1								00:15	140	02:10
CH 0 - 0A	Start Podium - Assistance In							8:00	8:15	10:25
	ASSISTANCE	0,300	0,300	03	20min			8:20	8:35	10:45
CH 0B	Assistance OUT							8:25	8:40	10:50
CH 1	Mettet	1,900	1,900	22	22,8km/h	5 min		8:28	8:43	10:53
	Start	0,240			3 min			8:32	8:47	10:57
	EC 1 METTET	9,900						8:36	8:51	11:01
CH 2	St Aubin	10,810	20,535	22,735	49,97km/h	25min		8:40	8:55	11:05
	Start	0,310			3 min			8:44	8:59	11:09
	EC 2 ST AUBIN	7,650						8:48	9:03	11:13
CH 2A	Assistance 2 IN	10,225	17,875	40,890	48,77km/h	22min		8:52	9:07	11:17
	ASSISTANCE				25min			8:56	9:11	11:21
CH 2B	Assistance 2 OUT							8:58	9:13	11:23
CH 3	Graux	3,850	3,850	44,490	28,88km/h	8 min		9:00	9:15	11:25
	Start	0,310			3 min			9:04	9:19	11:29
	EC 3 GRAUX	11,760						9:08	9:23	11:33
CH 4	Dénée	3,310	15,070	59,530	47,57km/h	19min		9:10	9:25	11:35
	Start	0,610			3 min			9:14	9:29	11:39
	EC 4 DENÉE	9,430						9:18	9:33	11:43
CH 4A	Régrouplin	18,670	28,105	87,690	49,81km/h	34min		9:20	9:35	11:45
	REGROUP				32min			9:24	9:39	11:49
Nombre de voitures départ boucle 2								00:15	120	02:00
CH 4B - 4C	Start Podium - Assistance In							12:05	12:20	14:40
	ASSISTANCE	0,300	0,300	03	20min			12:10	12:25	15:00
CH 4B	Assistance OUT							12:15	12:30	15:05
CH 5	Mettet	1,900	1,900	22	22,8km/h	5 min		12:18	12:33	15:08
	Start	0,240			3 min			12:22	12:37	15:12
	EC 1 METTET	9,900						12:26	12:41	15:16
CH 6	St Aubin	10,810	20,535	22,735	49,97km/h	25min		12:30	12:45	15:20
	Start	0,310			3 min			12:34	12:49	15:24
	EC 2 ST AUBIN	7,650						12:38	12:53	15:28
CH 6A	Assistance 2 IN	10,225	17,875	40,890	48,77km/h	22min		12:42	12:57	15:32
	ASSISTANCE				25min			12:46	13:01	15:36
CH 6B	Assistance 2 OUT							12:50	13:05	15:40
CH 7	Graux	3,850	3,850	44,490	28,88km/h	8 min		12:54	13:09	15:44
	Start	0,310			3 min			12:58	13:13	15:48
	EC 3 GRAUX	11,760						13:02	13:17	15:52
CH 8	Dénée	3,310	15,070	59,530	47,57km/h	19min		13:06	13:21	15:56
	Start	0,610			3 min			13:10	13:25	16:00
	EC 4 DENÉE	9,430						13:14	13:29	16:04
CH 8A	Régrouplin	18,670	28,105	87,690	49,81km/h	34min		13:18	13:33	16:08
	REGROUP				30min			13:22	13:37	16:12
Nombre de voitures départ boucle 3								00:15	90	01:30
CH 4B - 4C	Start Podium - Assistance In							15:05	15:20	17:30
	ASSISTANCE	0,300	0,300	03	20min			15:10	15:25	17:35
CH 4B	Assistance OUT							15:15	15:30	17:40
CH 5	Mettet	1,900	1,900	22	22,8km/h	5 min		15:18	15:33	17:43
	Start	0,240			3 min			15:22	15:37	17:47
	EC 1 METTET	9,900						15:26	15:41	17:51
CH 6	St Aubin	10,810	20,535	22,735	49,97km/h	25min		15:30	15:45	17:55
	Start	0,310			3 min			15:34	15:49	17:59
	EC 2 ST AUBIN	7,650						15:38	15:53	18:03
CH 6A	Assistance 2 IN	10,225	17,875	40,890	48,77km/h	22min		15:42	15:57	18:07
	ASSISTANCE				25min			15:46	16:01	18:11
CH 6B	Assistance 2 OUT							15:50	16:05	18:15
CH 7	Graux	3,850	3,850	44,490	28,88km/h	8 min		15:54	16:09	18:19
	Start	0,310			3 min			15:58	16:13	18:23
	EC 3 GRAUX	11,760						16:02	16:17	18:27
CH 8	Dénée	3,310	15,070	59,530	47,57km/h	19min		16:06	16:21	18:31
	Start	0,610			3 min			16:10	16:25	18:35
	EC 4 DENÉE	9,430						16:14	16:29	18:39
CH 8A	PF Final	18,670	28,105	87,690	49,81km/h	34min		16:18	16:33	18:43
	KMS TOTAL	116,390								

BOUCLE 1

BOUCLE 2

BOUCLE 3

II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL Namur Racing Club organise, le(s) 17 et 18 octobre 2026, le 29^{ème} Rallye de Mettet. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course : LEMINCE Pascal	Lic ASAF n° 868
- Directeur de course adjoint principal : PARIS Pierre-Edouard	Lic ASAF n° 551
- Directeur de course adjoint : GILBERT Georges	Lic ASAF n° 973
- Directeur de course adjoint : FRANKENNE Jennifer	Lic ASAF n° 416
- Directeur de la sécurité : PUISSANT Jean Claude	Lic ASAF n° 957
- Directeur de la sécurité adjoint : principal : VIGNAUX Thierry	Lic ASAF n° 554
- Directeur de la sécurité adjoint : LIEMANS Katia	Lic ASAF n° 902
- Directeur de la sécurité adjoint : BAR Yves	Lic ASAF n° 802
- Secrétaire du meeting : RENARD Mathilde	Lic ASAF n° 445
- Secrétaire du meeting adjoint : CATOUL Marie Luce	Lic ASAF n° 964

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- Collège des Commissaires Sportifs	
Président : VANDERLIN Pierre	Lic ASAF n° 113
Membres : KRONER André	Lic ASAF n° 147
RESTIAUX Fabienne	Lic ASAF n° 731
Stagiaire : BARTIAUX Elodie	Lic ASAF n° 90293
- Collège des Commissaires Techniques	
Président : BERNARD Alain	Lic ASAF n° 965
Membres : LIBOIS Didier	Lic ASAF n° 863
FRANCKX Bastien	Lic ASAF n° 882
BERNARD Falone	Lic ASAF n° 862
DAELS Didier	Lic ASAF n° 944
NEVRAUMONT Dany	Lic ASAF n° 90052
FALQUE Eddy	Lic ASAF n° 430
Secrétaire : TOUSSAINT Emilie	Lic ASAF n° 90198
GEERTS Elodie	Lic ASAF n° 921
- Inspecteur "Sécurité "	
- GREUSE Daniel	Lic ASAF n° 209

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relation concurrents : VILLEVAL Marylène	Lic ASAF n° 805
- PREVOT Martine	Lic ASAF n° 988
- Responsables des EC	
- EC 1 : MODAVE Louis	Lic ASAF n°653
- EC 2 : BORLEZ Robert	Lic ASAF n°534
- EC 3 : BOURGEOIS Geoffrey	Lic ASAF n°90048
- EC 4 : DEMARCHE Christophe	Lic ASAF n°998
- Chefs de Sécurité des EC	
- EC 1 : MODAVE Christophe	Lic CAS n° 20053
- EC 2 : MAERVOET Nathalie	Lic CAS n° 21171
- EC 3 : MASSON Audrey	Lic CAS n° 25218
- EC 4 : GOBEAUX Frédéric	Lic CAS n° 22206

Secours médicaux

- Equipe médicale : CRS
- Ambulances : AMBUCE Nombre : 5

Identité et attributions des juges de faits :

Gilbert Georges, Lemince Pascal, Liemans Katia, Paris Pierre-Edouard, Vignaux Thierry, Bar Yves, Catoul Marie Luce, Puissant Jean Claude, Frankenne Jennifer

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Type d'épreuve	Rallye type B	RPR 26
Championnat FWB	OUI	RPR 24 et 25
Championnats CSAP	Toutes CSAP	RPR 24 et 25
Top Master Challenge	OUI	RPR 25.1.3.1
Challenge Bruno Thiry	OUI	RPR 25.2.1
Epreuve OPEN	OUI	RSG 2.1.2

Art. 3. Admission des véhicules – Nombre d'engagés – Licence TP-L

DIVISIONS	Acceptée Pour l'épreuve ?	Art RPR de référence	Nombre d'engagés maximum Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR	TP-L Accepté ?
Division 1.2.3 et 4	OUI	26.11.1 à 26.11.4	120	NON
Ph Classic et PH S/R	OUI	26.11.5		NON
Histo - Démo	OUI	26.11.6	20	OUI
Regularity VHRS	NON	26.11.7 à 26.11.9		NON

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140

Remarques importantes

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie lors de la clôture des inscriptions à droits simples n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

Le formulaire de demande de TP-L est disponible sur le site internet : www.asaf.be

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère**.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

Art. 4. Description du parcours

4.1 Constitution du parcours :

Nombre d'étapes	1
Nombre de boucles	3
Nombre d'épreuves de classement par boucle	4

Etape 1

EC	Longueur	Ligne / Show	% Asphalte	% Non revêtu
EC 1	9 kms 925	Show	100%	
EC 2	7 kms 650	Ligne	100%	
EC 3	11 kms 760	Ligne	100%	
EC 4	9 kms 435	Ligne	100%	

Total :262 Kms 005, dont 116 Kms 310 d'ES, comprenant 0% de chemins non revêtus en dur.

Les Divisions **PH** prendront le départ **avant** les concurrents des autres Divisions.

La Division **Histo-Démo** prendra le départ après les concurrents des autres Divisions

4.2. "Super Rallye Intégral" (Voir Art.2.1.14. du RPR)

Le système de "Super Rallye Intégral" est d'application dans cette épreuve.

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure et paiement de l'engagement

La demande d'engagement doit être complétée sur la plate-forme "Engagements en ligne" de l'ASAF, via son site Internet www.asaf.be.

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont impérativement tenus, s'ils ne possèdent pas "d'espace personnel" dans la base de données ASAF, de téléverser, lors de leur inscription en ligne, une copie (au format JPEG), de leurs licences (VAS/Étrangère, en cours de validité (c.-à-d. année 2026).

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité

Le montant des frais d'engagement cumulés devra OBLIGATOIREMENT parvenir à l'organisateur par virement bancaire dans les mêmes délais que ceux de l'engagement en ligne, repris dans l'encadré ci-dessous.

Les frais d'inscription sont à verser au compte :

N° : BE1 3630 4653 4576 Intitulé : NAMUR RACING CLUB ASBL

Communication :

5.2 Montants des engagements :

Divisions	Droit J-9	Droit J-5 (+20%)	Droit J-3 (+30%)
D1-D2-D3	500 €	600 €	650 €
D4	570 €	684 €	741 €
D PH'S (Classic/SR)	500 €	600 €	650 €
D Histo-Démo	340 €	408 €	442 €

* Supprimer les mentions inutiles

Si le concurrent **refuse la publicité** de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 20 % (Maximum 50 %) (y compris pour les divisions "Prov'historic's" et "Histo-Démo"), **majoration calculée sur les prix déjà éventuellement majorés pour inscription tardive** - Voir art. 5 du RPR et 5.2 ci-avant, du présent règlement).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit

5.3. Remboursements : Voir R.S.G Article 9.4, 9.5 et 9.6

Art. 6. Vérifications administratives (V.A.)

DATE	17/10/2026
LOCALISATION	TOUR ANCIEN CIRCUIT – RUE ST DONAT – 5640 METTET
HEURES D'OUVERTURE DES V.A.	De 09h00 à 17H 30
LOCALISATION REPRISE DES LICENCES	V.A.

Les Commissaires Sportifs procéderont à des contrôles aléatoires des documents (permis de conduire + certificats divers) qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises). L'équipage tiendra donc, en permanence, ces documents à disposition des officiels.

Art. 7. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture (Certificat d'immatriculation, Carte d'assurance et Contrôle technique) devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions :**

LOCALISATION	CHAPITEAU – PARKING CIRCUIT DE METTET – RUE ST DONAT – 5640 METTET
DATE	17/10/2026
HEURES	13H00 à 19H00

Vérifications techniques complémentaires

Réservé aux seuls équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur

LOCALISATION	CHAPITEAU -PARKING CIRCUIT DE METTET – RUE ST DONAT – 5640 METTET
DATE	18/10/2026
HEURES	06H30 à 7H00

N.B. : Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUMUP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces (compte juste).

Les éventuelles VT finales :

LOCALISATION	GARAGE SOUS LA TOUR DE L'ANCIEN CIRCUIT - RUE ST DONAT – 5640 METTET
--------------	--

Emplacement des VT OBLIGATOIRES après abandon ou sortie de route :

LOCALISATION	PARKING CIRCUIT – A GAUCHE DU PARC FERME – RUE ST DONAT – 5640 METTET
--------------	---

Devoirs des Concurrents en cas d'accident ou de sortie de route même mineure. RSG 1.8.2

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Art. 8. Reconnaissance – Ravitaillement – Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

DATE	17/10/2026
HEURES	09H00 à 19H00

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

FREQUENCE	2 fois par boucle
EMPLACEMENT	Station total – rue St Donat – 5640 Mettet

C) Zones d'assistance (voir Art. 17.2 du RPR)

LOCALISATION	PARKING CIRCUIT DE METTET – RUE ST DONAT – 5640 METTET
--------------	--

Art. 9. Parcs fermés

9.1. Parc Fermé de Départ (Voir Art. 15.1 du RPR)

LOCALISATION	PARKING CIRCUIT DE METTET – RUE ST DONAT – 5640 METTET	
--------------	--	--

9.2. Parc Fermé d'Arrivée (Voir Art. 15.2. du RPR)

LOCALISATION	PARKING CIRCUIT DE METTET – RUE ST DONAT – 5640 METTET	
--------------	--	--

Dès leur arrivée, en fin d'épreuve, les voitures seront stationnées dans un parc fermé, **sous peine d'exclusion**. Les équipages seront tenus de l'évacuer immédiatement. Les voitures y seront tenues, à la disposition des organisateurs et officiels en vue de subir un éventuel contrôle de conformité ou y être "plombées". Elles y resteront maintenues jusqu'au moment se situant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie concernée*. L'heure précise de ce moment, qui est celui où les voitures pourront être extraites du PF, sera affichée par l'organisateur au tableau officiel.

*(catégorie PH Classic et PH S/R, Catégorie Divisions 1-2-3 et Catégorie 4)

IV. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront au maximum 30 minutes après l'officialisation du classement de la dernière catégorie rentrée au Parc Fermé.

(Préciser l'endroit)

LOCALISATION DE LA PROCLAMATION	CHAPITEAU PARKING CIRCUIT DE METTET – RUE ST DONAT 5640 METTET
---------------------------------	---

- Des prix (*facultatifs*) et trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- 1^{er} Equipage NRC Div Ph Classic
- 1^{er} Equipage NRC Div Ph/SR
- 1^{er} Equipage NRC Div 1.2.3
- 1^{er} Equipage NRC Div 4
- 1^{er} plus jeune pilote toutes divisions confondues
- Premier "Master" au classement général en PH S/R
- Première dame au classement général PH S/R
- 3 premiers de la Division PH S/R
- 3 Premiers de chaque classe de la Division PH S/R (21 – 22 et 23)
- Premier "Master" au classement général en PH Classic
- Première dame au classement général PH Classic
- 3 premiers de la Division PH Classic
- 3 Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (17-18 et 19)
- Premier "Master" au classement général en Division 4
- Première dame au classement général Div. 4
- Inter-écuries : (voir Art 12 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
- 3 Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
- Premier "Master" au classement général en Div. 1-2-3 confondues
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : (voir Art 12 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)
- 3 Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)

Art. 11. Permanences

- Jusqu'au 15.10.2026 à 10h00 heures
LIEMANS Katia – rue Paul Pastur 30 à 6224 Wanfercée Baulet 0478/49.34.72 ou namurracingclub@hotmail.com
BAR Yves – rue Paul Pastur 30 à 6224 Wanfercée Baulet 0475/50.86.34
Gilbert Georges – rue Philippebourg 7 à 6222 Brye 0475/92 64 27
- A partir du 15.10.2026 à 10h30 heures : LIEMANS Katia – tour ancien circuit – rue St Donat – 5640 Mettet – 0478/49.34.72

Art. 12. Tableau d'affichage (RPR art. 21)

Affichage et publications "matériels"

(Situation(s) exacte(s) : CHAPITEAU – PARKING CIRCUIT DE METTET – RUE STE DONAT – 5640 METTET

Affichage et publications "virtuels" :

(Lien, adresse, etc.) : SPORTITY : METTET26

Art. 13. Divers

- A) Roadbook d'assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR)
- B) Programmes 6€ – CHAPITEAU – PARKING CIRCUIT DE METTET – RUE ST DONAT - 5640 METTET
- C) Restauration, Hôtels.

Art. 15. Approbations et réglementation ASAF

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le présent règlement a été approuvé par :

Nom : LIEGEOIS Prénom : Jules pour la CSAP Namur Lic. N° 937, en date du 27/08/26

Nom : LIMBOURG Prénom : Eddy, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 311, en date du 28/08/2026

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Nom : GREUSE Prénom : Daniel, Inspecteur-Sécurité, Lic. N° 209, en date du 16.08.2026

Votre inscription doit se faire en ligne uniquement.
Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.